



Strasbourg, 1^{er} juin 2017

CDL(2017)022*

Etude n° 887/2017

Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

PROJET DE QUESTIONNAIRE

Sur la base d'une contribution de M. Nicos ALIVIZATOS (membre, Grèce)

^{*} Ce document a été classé en diffusion <u>restreinte</u> le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décidait autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.

QUESTIONNAIRE SUR LES REFERENDUMS

[Chaque référendum doit faire l'objet d'un questionnaire séparé]

A. Date du référendum

B. Question(s) soumise(s) au référendum

- 1. Donnez s'il vous plaît le texte exact ou les éléments essentiels du référendum. Quel était l'enjeu ? (Veuillez utiliser des termes très simples. Par exemple : élection directe du Président de la République par le peuple)
- 1a. Est-ce que le vote a porté sur l'adoption/l'abrogation d'un texte constitutionnel ou légal spécifique ? Dans l'affirmative, sur quel texte en particulier ?
- 2. Est-ce que le principe de l'unité de la matière a été respecté ? (Code de bonne conduite en matière référendaire ci-après Code -, III.2)

S'il vous plaît répondez par oui ou non, et expliquez brièvement.

- 3. Est-ce que la formulation de la question était claire, en ce sens qu'elle n'induisait pas en erreur (Code, I.3.1.c et par. 15)
- S'il vous plaît donnez une note de 1 qui induit en erreur à 10 clair et expliquez brièvement.
- 4. Est-ce que la position de la question suggérait une réponse claire ?
- S'il vous plaît donnez une note de 1 pas clair à 10 clair et expliquez brièvement.
- 5. Est-ce que les électeurs étaient dûment informés des effets du référendum ?
- S'il vous plaît donnez une note de 1 pas dûment à 10 dûment et expliquez brièvement.
- 6. Est-ce que les électeurs ont pu répondre à la question posée par oui, par non ou par un vote blanc ?

S'il vous plaît répondez par oui ou par non, et expliquez brièvement.

C. Initiative du référendum et avis du Parlement

- 1. Est-ce que le référendum était :
 - Obligatoire (la Constitution ou une loi prévoit que le texte doit être soumis au référendum)
 - Organisé à la demande d'une autorité (le Président, le Gouvernement, le Parlement, une fraction du Parlement...)
 - Tenu à la demande d'une fraction du corps électoral (y compris suite à une initiative populaire) ?

_

¹ CDL-AD(2007)008rev.

2. Si le texte a été soumis au vote à la demande d'une autorité autre que le Parlement ou d'une fraction du corps électoral, est-ce que le Parlement a pu donner un avis de caractère consultatif ? (Code, III.6)

D. Prééminence du droit et stabilité du droit

Est-ce que les règles du jeu étaient prévues à l'avance (dans la Constitution ou un texte législatif) ou ont-elles été rédigées à l'occasion du référendum en question (Code, II.2.b et III.1) ?

E. Libre formation de la volonté de l'électeur (Code, 1.3.1 et par. 12 ss)

1. Est-ce que les autorités – et en particulier le Président et/ou le Gouvernement – sont intervenues en faveur ou contre la proposition soumise à référendum ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – elles sont intervenues à 10 – elles ne sont pas intervenues et expliquez brièvement.

2. Est-ce qu'elles ont fait preuve de suffisamment de neutralité pour ne pas être considérées comme se livrant à une propagande excessive et unilatérale ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – unilatéral – à 10 – neutre -, et expliquez brièvement.

3. Est-ce que les autorités ont fourni une information objective ? (Cf. Code, I.3.1.d)

S'il vous plaît donnez une note de 1 – pas objectif à 10 – objectif et expliquez brièvement.

4. Est-ce que les autorités ont utilisé des fonds public pour la campagne ?

S'il vous plaît répondez par oui ou par non et expliquez brièvement.

F. Accès aux médias, financement et campagne (Code, I.2.2, et par. 8-10)

1. Est-ce que l'égalité a été garantie dans l'accès aux médias, en particulier aux émissions de radio et de télévision, y compris dans les conditions financières et autres relatives à la publicité ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – forte discrimination à 10 – traitement égal et expliquez brièvement.

2. Est-ce que l'égalité a été garantie en ce qui concerne les subventions publiques et les autres formes de soutien (Code, I.2.2.d) ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – forte discrimination à 10 – traitement égal et expliquez brièvement.

3. Est-ce que le financement a été transparent ? (Code, I.2.2.g) Qui a financé la campagne de chaque camp ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – non transparent à 10 – transparent et expliquez brièvement.

4. Quelle a été la longueur de la campagne référendaire ?

5. Sur la base de vos réponses aux questions précédentes, comment évalueriez-vous la campagne dans l'ensemble ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – très manipulée à 10 – vote totalement libre et expliquez brièvement.

G. Quorum et participation (cf. Code, III.7)

- 1. Y avait-il un quorum de participation ou un quorum d'approbation?
- 2. Quel a été le taux de participation ?
- **H. Quel a été le résultat final du référendum** (si possible en pourcentage (a) des votants et (b) des personnes ayant le droit de vote)
- I. Effets du référendum (Code, III.8)
- 1. Est-ce que le référendum était décisionnel ou consultatif?
- 2. Si le référendum portait sur une question de principe ou était rédigé en termes généraux, quelles ont été les étapes suivantes en cas d'approbation ?
- 3. Est-ce que le sort des autorités était en jeu ?

S'il vous plaît donnez une note de 1 – elles n'étaient pas affectées à 10 – elles étaient affectées et expliquez brièvement.

J. Rôle du pouvoir judiciaire

Est-ce que le pouvoir judiciaire a été impliqué dans la procédure référendaire et, dans l'affirmative, dans quel sens ?

En particulier :

- 1. Est-ce que cette intervention était obligatoire ou est-ce qu'elle a eu lieu sur recours ?
- 2. Est-ce qu'elle concernait la formulation de la question et/ou le contenu du texte soumis au vote populaire ?

K. Libre expression de la volonté de l'électeur (Code, I.3.2)

Comment évalueriez-vous cet aspect d'un point de vue technique, sur une échelle de 1 – vote clairement faussé à 10 – vote totalement libre ? Expliquez brièvement s'il vous plaît.